

...

4.2 Rénovation thermique de la Gradelle

La présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour concerne les travaux de rénovation thermique de l'école de la Gradelle. Le vote porte sur un crédit d'investissement et de financement de CHF 10'767'177.- TTC.

M. Locher renvoie les membres du Conseil municipal aux discussions qui ont eu lieu lors de la séance du 30 janvier 2014. Il ajoute qu'un tableau intentionnel des investissements sera mis à jour dynamiquement en fonction des investissements qui ont été réalisés en lien avec le plan financier, car celui-ci deviendra contraignant dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2.

La présidente donne la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli explique qu'aucune nouvelle décision y relative n'a été prise, car la commission avait déjà traité ce sujet d'une manière exhaustive lors d'une séance précédente. Il rappelle que cette demande de crédit avait fait l'objet d'un ajournement car des précisions étaient attendues concernant les outils de suivi financier. Les membres de la commission restent donc dans l'état de leurs conclusions antérieures, qui étaient favorables.

D'après les indications qui lui ont été données, M. Ullmann annonce lui aussi qu'aucune nouvelle décision afférente à cette demande de crédit n'a été prise par les membres de la commission Finances.

M. Perrin relève que le dossier a pris une autre apparence depuis les séances de commission. Les travaux d'entretien et de rénovation pour l'isolation thermique s'élèvent à CHF 8 millions environ, auxquels il faut ajouter un supplément de CHF 2 millions pour des travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement. M. Perrin souligne qu'il convient de faire une distinction entre ces deux postes, car les CHF 2 millions cités ne concernent pas des travaux d'isolation thermique en tant que tels. Il remercie le Conseil administratif d'avoir présenté le dossier sous cette forme.

M. Le Guern réagit au sujet de l'exposé des motifs qui accompagne la demande, car selon les propos de M. Locher, les informations complémentaires relatives au plan intentionnel des investissements et son incidence sur la trésorerie communale à moyen terme auraient transmises aux membres de la commission Finances lors de la séance du 10 juin 2014. Or, la mise en œuvre de l'outil de planification dynamique ne s'effectuera qu'en 2016, lors de la prochaine législature. Aucune réponse concrète n'a donc été formulée à ce jour concernant la demande consistant à pouvoir disposer d'un outil de planification, même sommaire, en vue de la préparation du budget 2015. Néanmoins, compte-tenu des excellents résultats de l'année 2013 et des conditions d'accueil décentes fournies aux élèves des écoles de Chêne-Bougeries, le groupe des Verts votera pour cet investissement, tout en maintenant son souhait de disposer d'un outil adéquat pour l'examen du prochain budget communal.

M. Locher, pour préciser ses propos, explique que le MCH2 devrait bel et bien être opérationnel en 2016 en collaboration avec l'Association des communes genevoises. Toutefois, le tableau dynamique sera intégré au système MCH1+, qui sera mis en place à la rentrée prochaine, ceci afin de permettre, le moment venu, une comparaison facilitée entre les

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014

Extrait du procès-verbal

données figurant dans le MCH1 et celles qui figureront dans le futur MCH2. Cette approche permettra de respecter le planning ainsi que d'anticiper l'aspect contraignant du changement de système.

M. Borda d'Agua rappelle que le groupe PLR avait voté favorablement le 30 janvier 2014 sur ce sujet. Il a été annoncé entre-temps que les liquidités des comptes d'investissement sont près de dix fois supérieures au montant voté au cours de la séance. Le groupe PLR réitère donc son vote concernant ce projet.

La présidente donne lecture de la délibération. Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE LA GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 10'767'177.- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 9 décembre 2013,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 3 abstentions, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 14 janvier 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 10'767'177.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation de l'école de la Gradelle ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 10'767'177.- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2034.